

et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande que M. C. Campbell soit encore employé à rédiger l'Index du Hansard du Sénat, moyennant le prix de deux cents piastres, les messieurs Holland étant convenus, en considération de ce travail à faire par M. Campbell, de déduire sur la somme totale qu'ils doivent recevoir, une piastre par page de l'Index.

Le tout respectueusement soumis.

ALEX. MACFARLANE,  
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Read, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
Jeudi, 15 mars, 1883.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité recommande que le salaire de M. R. W. Stephen, assistant comptable, soit porté de douze cents piastres (\$1,200) à quatorze cents piastres (\$1,400) par année.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,  
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Miller, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Nelson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement au stationnement permanent d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre de Sa Majesté sur les côtes de la Colombie-Britannique.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Pâquet, secondé par l'honorable M. Pozer, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :